



Le Dozuléen

Cœur Normand

N° 187 - Septembre-Octobre 2014

www.dozule.fr

Le mot du Maire

Chères Dozuléennes, Chers Dozuléens,

La période estivale a été riche en événements : la Normandie et le Pays d'Auge ont accueilli leurs visiteurs à la suite des festivités du 70^{ème} anniversaire du Débarquement auxquelles ont participé la communauté de communes et la ville de Dozulé lors de la Fête de la Libération.

Je tenais d'ailleurs à vous remercier une nouvelle fois pour votre présence. Elle nous a permis de rendre hommage à nos libérateurs et amis internationaux en associant les plus jeunes de la commune qui, demain, auront la charge du devoir de mémoire et de la paix en Europe.

Grâce à la communauté de communes, à tous les bénévoles et professionnels de notre territoire, nous avons également accueilli les festivités des Jeux Equestres Mondiaux début août sur l'hippodrome d'Angerville. Cet événement a permis de joindre l'utile à l'agréable, en nous permettant de nous retrouver dans une ambiance festive mais aussi en faisant mieux faire connaître les disciplines et tous les métiers existants autour de cette filière créatrice d'emplois dans notre région.

L'été nous a aussi permis de continuer à travailler sur le projet de centre-bourg qui se construit petit à petit. Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble d'ici à la fin de l'année car ce projet vise avant tout à offrir à Dozulé de nouveaux espaces de vie dans un projet que je veux co-construire avec vous.

Concernant les nouveaux aménagements de notre commune, vous pouvez enfin profiter de la Rue du Mesnil Dâ ouverte au milieu de l'été !

Arrive toutefois la rentrée, avec son lot de nouveaux enjeux et notamment pour les enfants de la commune qui débutent une nouvelle année scolaire. Nous espérons que chacun y trouvera sa place dans l'application de la réforme des nouveaux rythmes et, avant tout, un enrichissement personnel dans une démarche pédagogique.

Le conseil municipal et les commissions travailleront ce trimestre sur de nombreux sujets concernant les services à la population et les travaux à venir. Nous veillerons aussi, dans le cadre de la réforme des territoires, à envisager notre avenir autour d'un projet de territoire pertinent et innovant au service des habitants. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce sujet lors de différentes réunions qui auront lieu d'ici à la fin de l'année. Nous aurons aussi une réunion sur la prévention et la sécurité.

En espérant que ce début septembre se passe dans les meilleures conditions pour chacune et chacun d'entre vous, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée et reste à votre écoute et à votre disposition.



Sophie Gaugain



Ville de Dozulé

Place de la Mairie - 14430 Dozulé
Tél. : 02 31 79 21 34 - Fax : 02 31 39 07 97
mairie.dozule@wanadoo.fr

Sur les photos :

Fleurissement de la ville - Travaux Rue du Mesnil Dâ
La Flash Mob UCIA Dozulé Malin

Dozuléen

Mieux vous informer

Mieux vous informer

Arbres et haies : élagage

Chemins ruraux :

Les branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants pour assurer la sécurité du passage et la conservation du chemin (si les circonstances l'exigent, le maire peut prescrire l'élagage des arbres à l'aplomb de la limite des chemins sur une hauteur maximum de cinq mètres à partir du sol). **C. rural, art. D. 161-24**

Les haies doivent être conduites de façon à ce que leur développement ne fasse aucune saillie sur le chemin rural. **C. rural, art. D. 161-24**



Voies communales :

Afin de préserver la commodité du passage, les riverains des voies publiques et de leurs dépendances (telles que les trottoirs) doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres et des haies de leur propriété qui empiètent sur ces voies ou dépendances.

CGCT, art. L.2212-2

En outre, les plantations gênantes au titre de la servitude de visibilité prévue par le code de la voirie routière doivent également être supprimées.

Nota. - Sont concernées par les dispositions ci-dessus toutes les propriétés riveraines des voies ouvertes à la circulation publique et situées dans l'agglomération, quelle que soit leur domanialité.

Entretien régulier des cours d'eau

Suivant l'arrêté préfectoral, chaque propriétaire et chaque riverain est tenu d'opérer l'entretien régulier des cours d'eau le long de sa propriété. Aussi, entre le **1^{er} Juillet** et le **31 Octobre** de chaque année, les cours d'eau non domaniaux du département, ainsi que les dérivations concernées (depuis l'origine de chaque dérivation jusqu'au dernier ouvrage de décharge) et de tous les bras de décharge (depuis les ouvrages de tête jusqu'à l'entrée de l'eau dans le lit naturel) doivent être entretenus.

L'entretien consiste à :

- ▶ L'enlèvement des embâcles et des débris, flottants ou non lorsqu'ils nuisent à l'écoulement naturel des eaux,
- ▶ L'élagage ou le recépage de la végétation des rives afin de prévenir la formation d'embâcles,
- ▶ La gestion de la végétation sur les atterrissements afin de garantir leur mobilité,
- ▶ Le faucardage localisé.

Lorsque les opérations mentionnées ci-contre ne permettent plus de maintenir l'écoulement naturel des eaux, le propriétaire riverain peut en dernier lieu procéder au déplacement ou à l'enlèvement localisé de sédiments sans toutefois que cela ne conduise à la modification du profil en long ou en travers du lit du cours d'eau.



Les sédiments seront enlevés et jetés loin du bord de telle façon qu'ils ne pourront pas être repris par les crues, sans qu'on puisse les déposer sur les talus intérieurs.

Les berges, digues et chaussées seront partout réparées avec le plus grand soin, et fortifiées de manière à éviter les filtrations et pertes d'eau.

Aucun engin mécanique ne devra circuler ou descendre dans le lit mineur des cours d'eau.

Civisme



Nous remercions les propriétaires de chiens et de chats d'éviter que ceux-ci ne fassent leurs déjections sur les aires de jeux, et dans le cas contraire de les ramasser. D'avance, merci pour les enfants.



Location/logement

Le Foyer logement Jean-Baptiste Chevallier propose deux appartements (25 m² et 30 m²). Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie au 02.31.79.21.34.

Travaux de la Rue du Mesnil Dâ

Nous avons le plaisir de vous informer que les travaux de la Rue du Mesnil Dâ sont maintenant terminés. La mairie a réalisé les trottoirs et le plateau traversant, et le Conseil Général a réalisé la chaussée. Les places de stationnement seront matérialisées courant Septembre. Nous vous remercions pour votre patience pendant la durée des travaux et espérons qu'ils vous donneront satisfaction. A cet effet, nous en profitons pour vous signaler que dorénavant il est interdit de stationner sur les trottoirs.



Inscriptions électorales

Les électeurs ayant déménagé au cours de l'année, soit arrivant d'une autre commune, soit ayant changé d'adresse dans Dozulé, peuvent venir en mairie du 1^{er} Septembre au 31 Décembre pour faire leur inscription sur la liste électorale.



Attention : Désormais, la commune de Dozulé disposera de deux bureaux de vote, donc merci de venir avec un document précisant l'adresse exacte de votre domicile.

Commerçants

L'entreprise LACHER est désormais installée au 138, Grande Rue.

Nous souhaitons la bienvenue à la mercerie « 14 mailles » qui lui succède.

Bienvenue également à Monsieur Arnaud MARAIS, repreneur du Bar de la Place du Monument, au constructeur Maison DERBA au 106, Grande Rue, et à France Auto Ecole située Place du Monument.

Permanences

Madame le Maire :

Sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec le secrétariat de Mairie



NOUVEAU

« Allô, Madame le maire »

Parce que j'ai toujours souhaité un contact direct et simple, je vous propose en plus des rendez-vous, de nous retrouver régulièrement lors d'une permanence téléphonique où je pourrai répondre à vos questions ou vous aider dans vos démarches.

Le mardi 9 septembre de 10h30 à 12h,
mardi 30 septembre de 10h30 à 12h,
le vendredi 10 octobre de 10h30 à 12h.

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Madame Monique KICA le samedi 27 septembre et 25 octobre

Monsieur Gilles WALTER le samedi 13 et 20 septembre

Madame Maryse VOLLAIS le samedi 11 et 18 octobre

Monsieur Jacques VALLEE .. le samedi 06 septembre et 4 octobre

Lundi et Mardi : 09h00 - 12h00

Mercredi : 14h00 - 17h00

Jeudi et Vendredi : 09h00 - 12h00

Samedi : 10h00 - 11h30



Ville de Dozulé

Dozuléen

Participez à la vie de votre commune

Agenda

- **13 Septembre** : **Forum des Associations** Gymnase Communal, Avenue Georges Landry de 10 h à 17 h. Venez nombreux découvrir nos associations !
- **21 Septembre** : **Repas Thé Dansant** organisé par Horizon Loisirs
Renseignements au 06.79.14.13.72.
- **28 Septembre** : **Cérémonie du Souvenir Français** :
9h45 : rassemblement des drapeaux et des personnalités sur le parvis de l'Eglise.
10h00 : messe en l'Eglise Notre-Dame de Dozulé.
11h00 : défilé dans la Grande Rue.
11h15 : dépôt de gerbe au Monument aux morts et allocution du délégué général.
11h30 : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes.
- **4 Octobre** : **20^{ème} anniversaire du Comité de Jumelage.**
- **6 et 7 Octobre** : **Bourse aux vêtements** organisée par le Secours Catholique, salle des fêtes de Dozulé.
- **11 et 12 Octobre** : . . . **Loto organisé** par Jeunesse Elégance Augeronne.
Renseignements au 02.31.79.21.62.
- **18 et 19 Octobre** : . . **Fête de la Pomme** organisée par le Comité des Fêtes de Dozulé.
- **25 et 26 Octobre** : . . **Loto** organisé par Chorale Cantabile.
- **26 Octobre** : **Repas Thé Dansant** organisé par Horizon Loisirs.
Renseignements au 06.79.14.13.72



Culte

Matinée d'inscriptions et de réinscriptions au catéchisme le samedi **13 septembre de 10 à 12h** aux salles paroissiales.

(1^{ère} inscription pour les enfants nés en 2007).

Attention, nouveaux rythmes concernant les heures et les jours de catéchismes, venez vous renseigner !

Messe de rentrée le dimanche 28 septembre à 10h00.

Samedi 1^{er} Novembre : Fête de la Toussaint.

Dimanche 2 novembre : Messe pour tous les défunts de l'année à 10h00.

Paroisse Sainte Trinité des Monts

Permanence du secrétariat tous les mardis matin.

28 Grande rue - Tél/Fax : 02 31 79 21 48

